



14ème législature

Question N° : 39492	De M. Carlos Da Silva (Socialiste, républicain et citoyen - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité des territoires et logement		Ministère attributaire > Logement et habitat durable
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > aides de l'État.
Question publiée au JO le : 08/10/2013 Date de changement d'attribution : 07/12/2016 Question retirée le : 10/01/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Carlos Da Silva attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'accès au logement autonome des jeunes. En raison de leurs faibles ressources et de leurs situations précaires (étudiant, apprenti, stagiaire ou encore jeune travailleur), les jeunes sont particulièrement touchés par les difficultés d'accès au logement. D'après l'avis du Conseil économique, social et environnemental de janvier 2013, plus de 50 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 29 ans sont logés dans le parc locatif privé. Ces logements, souvent petits et situés dans les grandes agglomérations, ont un prix élevé au m², ce qui accroît les dépenses liées au logement. Ainsi les 25-29 ans y consacrent 18,7 % de leurs ressources contre 10 % pour l'ensemble de la population, et ce malgré les aides publiques en leur faveur. De plus, les disparités territoriales accentuent les inégalités entre les jeunes en matière de logement. À titre d'exemple, nombre de jeunes ruraux souhaiteraient retourner dans leur territoire d'origine à l'issue de leurs études, mais rencontrent des difficultés pour y trouver un logement. Or le retour de la jeunesse vers les zones rurales favorise le développement de ces territoires. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures qu'elle envisage afin de faciliter l'accès au logement autonome des jeunes.